

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 182

27 janvier 2009

### SOMMAIRE

<b>Aero Investment S.à r.l.</b> .....	<b>8708</b>	<b>K.M. Lux Sàrl</b> .....	<b>8736</b>
<b>Airstream Holding S.A.</b> .....	<b>8704</b>	<b>Lunala Investments S.A.</b> .....	<b>8690</b>
<b>Amadeus Beteiligung AG</b> .....	<b>8700</b>	<b>Luxembourg Investissement &amp; Patrimoine S.A.</b> .....	<b>8712</b>
<b>Andise S.à.r.l.</b> .....	<b>8692</b>	<b>PKF Abax Audit</b> .....	<b>8725</b>
<b>Bi-Invest Advisors S.A.</b> .....	<b>8702</b>	<b>QPD Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>8699</b>
<b>Bi-Invest S.A.</b> .....	<b>8702</b>	<b>Raudnu Plast S.A.</b> .....	<b>8734</b>
<b>Creacom S.A.</b> .....	<b>8706</b>	<b>Repeg Holdings Lux, Sàrl</b> .....	<b>8734</b>
<b>Dharma Holdings S.A.</b> .....	<b>8712</b>	<b>Revolia S.à r.l.</b> .....	<b>8712</b>
<b>Domaine du Fays SA</b> .....	<b>8730</b>	<b>RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.</b> .....	<b>8723</b>
<b>Entreprise de Constructions d'Ouvrages d'Art S.à r.l.</b> .....	<b>8706</b>	<b>RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l.</b> .....	<b>8721</b>
<b>Euro Motors S.à.r.l.</b> .....	<b>8721</b>	<b>Sit Group Participations S.A.</b> .....	<b>8728</b>
<b>European Business Consultant GmbH</b> ...	<b>8733</b>	<b>Société d'entreprise de travaux et construction s.à r.l.</b> .....	<b>8701</b>
<b>FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A.</b> .....	<b>8707</b>	<b>Socimmo Construction</b> .....	<b>8699</b>
<b>Four Tools</b> .....	<b>8707</b>	<b>Socimmo Gestion</b> .....	<b>8701</b>
<b>G.O. II - Luxembourg One S.à r.l.</b> .....	<b>8722</b>	<b>Socimmo S.A.</b> .....	<b>8699</b>
<b>Gores I SF Luxembourg S.à.r.l.</b> .....	<b>8730</b>	<b>Sofralux S.A.</b> .....	<b>8736</b>
<b>Henley Investissements S.A.</b> .....	<b>8726</b>	<b>Sofralux S.A.</b> .....	<b>8729</b>
<b>Imagine Re (Luxembourg)</b> .....	<b>8707</b>	<b>Zotan Audit</b> .....	<b>8725</b>
<b>Investindustrial 101 S.à r.l.</b> .....	<b>8721</b>		

**Lunala Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 113.716.

—  
In the year two thousand and eight, on the eleventh day of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Silver Loom Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registered office at Grigori Afxentiou, 8 EL.PA. Livadioti, Flat/office 401 P.C. 6023, Larnaca, Cyprus, registered with the ministry of commerce, industry and tourism department of registrar of companies and official receiver Nicosia under number HE 165417,

(the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Ioannis Zaimis, lawyer, residing in Germany,

by virtue of a proxy given in Cyprus on 8 December 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Lunala Investments S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 204, Route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B113716, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 January 2006, published on 19 April 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 785 at page 37646, which articles of incorporation have been last amended on 2 March 2007 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 May 2007 under number 910 at page 43667 (the "Company").

The Sole Shareholder representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

*First Resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company of an amount of one million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 1,969,000.-) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) up to an amount of two million euro (EUR 2,000,000.-) through the issuance of one thousand nine hundred sixty-nine (1,969) shares, with a par value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each.

The one thousand nine hundred sixty-nine (1,969) new shares have been entirely subscribed by the Sole Shareholder.

The shares so subscribed have been paid up by (i) a conversion of available profits in the Company into share capital for an amount of one million nine hundred twenty thousand one hundred fifty-five euro and forty-two cent (EUR 1,920,155.42) and (ii) a contribution in cash made by the Sole Shareholder in the amount of forty-eight thousand eight hundred forty-four euro and fifty-eight cent (EUR 48,844.58).

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 1,969,000.-) shall be entirely allocated to the share capital.

*Second Resolution*

Following the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at TWO MILLION EURO (2,000,000.- EUR) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR) each."

*Estimation of Cost*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about two thousand and nine hundred euro (EUR 2,900).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their names, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit le onze décembre,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Silver Loom Limited, une société constituée et existant selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Grigori Afxentiou, 8 EL.PA. Livadioti, Appartement/bureau 401 P.C. 6023, Larnaca, Chypre, enregistrée sous le numéro HE165417 auprès du ministère du commerce de Chypre,

(l'"Associé Unique"),

dûment représenté par Monsieur Ioannis Zaimis, juriste, demeurant en Allemagne, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chypre, le 8 décembre 2008.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant est l'Associé Unique de Lunala Investments S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113716, ayant son siège social au 204, Route de Luxembourg, L-7241 Bereldange, Grand-duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Gérard Lecuit en date du 19 janvier 2006, publiée le 19 avril 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 785 à la page 37646, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire Gérard Lecuit en date du 2 mars 2007, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 18 mai 2007 sous le numéro 910 à la page 43667 (la "Société").

L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) à deux millions d'euros par l'émission de mille neuf cent soixante-neuf (1.969) actions, ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Les mille neuf cent soixante-neuf (1.969) nouvelles actions sont entièrement souscrites par l'Associé Unique.

Les actions ainsi souscrites ont été payées par une conversion de réserves disponibles dans la Société en capital pour un montant d'un million neuf cent vingt mille cent cinquante-cinq euros et quarante-deux cents (EUR 1.920.155,42) et d'un apport en numéraire d'un montant de quarante-huit mille huit cent quarante-quatre euros et cinquante-huit cents (EUR 48.844,58).

La preuve de l'existence et de la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

La contribution totale d'un million neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 1.969.000,-) sera allouée en totalité au capital social.

*Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS D'EUROS (2.000.000,- EUR) représenté par DEUX MILLE (2.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune."

*Frais et Dépenses*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Zaimis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50866. Reçu: à 0,50%: deux cent quarante-quatre euros vingt-deux cents (EUR 244,22).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009006997/220/108.

(090005097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---

**Andise S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 143.928.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Thierry Célestin, residing at 102, rue de Longchamp, 75116 Paris, France, born on 02.11.1973 in Ambilly, France;

Xavier Geismar, residing at 15, rue Mesnil, 75116 Paris, France, born on 24.01.1975 in Nancy, France; and

Amélie Brossier, residing at 14, rue des Volontaires, 75015 Paris, France, born on 17.11.1976 in Clamart, France;

each represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 16<sup>th</sup> December 2008 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Andise S.à.r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Andise S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Euro cent (€0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing 100% percent of the Company's capital.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager if there is only one manager, by the board of managers or any two of the managers (including by way of representation).

**Art. 8. Liability Managers.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

**Art. 9. Shareholder voting rights.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on first Tuesday of the month of June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on 1<sup>st</sup> January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 30<sup>th</sup> June 2009, the subsequent accounting year therefore beginning on 1<sup>st</sup> July 2009 and ending on 31<sup>st</sup> December 2009.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties subscribed and entirely paid-up the number of shares set forth against their name below:

Subscriber	Number of shares
Xavier Geismar . . . . .	482.679
Amélie Brossier . . . . .	482.679
Thierry Célestin . . . . .	284.642

1.250.000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

*Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at  
4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Kevin Whale	51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, United Kingdom	Company secretary	6 <sup>th</sup> May 1959	High Wycombe (United Kingdom)
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Chartered Accountant	9 <sup>th</sup> January 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 <sup>th</sup> December 1974	Namur (Belgium)

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 30<sup>th</sup> June 2009.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil huit, le dix-huitième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

Thierry Célestin, demeurant au 102, rue de Longchamp, 75116 Paris, France, né le 02.11.1973 à Ambilly, France;  
Xavier Geismar, demeurant au 15, rue Mesnil, 75116 Paris, France, né le 24.01.1975 à Nancy, France; et  
Amélie Brossier, demeurant au 14, rue des Volontaires, 75015 Paris, France, née le 17.11.1976 à Clamart, France;  
chacun étant représenté par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations en date du 16 décembre 2008, lesquelles seront enregistrées avec le présent acte.

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Andise S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Andise S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel

appartient la Société (y compris vers le haut ou sur le côté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant 100% du capital de la Société.

**Art. 7. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de chaque gérant. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique s'il n'y a qu'un seul gérant, par le conseil de gérance ou par deux gérants (y compris par voie de représentation).



**Art. 8. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable représentant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

**Art. 9. Droits de vote des associés.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commence le jour de la constitution et se termine le 30 juin 2009, l'année sociale subséquente commençant par conséquent le 1<sup>er</sup> juillet 2009 et se terminant le 31 décembre 2009.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré le nombre de parts sociales indiquées à côté de leur nom respectif:

Souscripteur	Nombre de parts sociales
Xavier Geismar . . . . .	482.679
Amélie Brossier . . . . .	482.679
Thierry Célestin . . . . .	284.642
	1.250.000

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées par paiement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cent Euros (€ 12.500) est à la disposition de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environ EUR 1.250.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Kevin Whale	51, Guilford Avenue, Surbiton, KT5 8DG, Royaume Uni	Secrétaire Général	6 mai 1959	High Wycombe (Royaume Uni)
Danielle Arendt-Michels	42 Op Fanckenacker, L-3265 Bettembourg	Expert Comptable	9 janvier 1961	Ettelbruck (Luxembourg)
Bénédicte Herlinvaux	4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg	Private Employee	19 décembre 1974	Namur (Belgique)

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 30 juin 2009.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux parties comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. LAC/2008/52515. Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le huit janvier de l'an deux mille neuf.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009007004/242/394.

(090004838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**QPD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.871.

En date du 30 septembre 2008, l'associé QUINLAN NOMINEES LIMITED, avec siège social au 8 Raglan Road, 4 Ballsbridge, Dublin, Irlande a cédé 250 parts sociales de Catégorie A à 4CEE LIMITED, avec siège social au 1, Maria House, Avlonos, P.C. 1075 Nicosie, Chypre qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- QUINLAN NOMINEES LIMITED, détient 200 parts sociales de Catégorie A et 50 parts sociales de Catégorie B;
- 4CEE LIMITED, détient 250 parts sociales de Catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009007094/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Socimmo Construction, Société Anonyme,  
(anc. Socimmo S.A.).**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 42.031.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIMMO S.A., avec siège social à L-1225 Luxembourg, 11, rue Béatrix de Bourbon, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 42.031;

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 25 novembre 1992, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 62 du 9 février 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 20 avril 1994, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 342 du 16 septembre 1994, et pour la dernière fois par acte du même notaire en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 600 du 10 juin 2004.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures sous la présidence de Monsieur Constant Less, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Angelo Crapanzano, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an de Strachen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société en SOCIMMO CONSTRUCTION.

2. Modification des statuts pour les mettre en concordance avec la décision prise.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "SOCIMMO S.A." en "SOCIMMO CONSTRUCTION".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en concordance avec la décision prise ci-avant, et de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les présents statuts, portant la dénomination "SOCIMMO CONSTRUCTION".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. LESS, M. MAYER, A. CRAPANZANO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52177. Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009007104/206/61.

(090005202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Amadeus Beteiligung AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 79.153.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Monsieur Gérald BORY, chef d'entreprise, demeurant à CH-1002 Lausanne, Passage Saint-François 1, Case Postale 5471,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que son mandant est seul propriétaire de toutes les actions de la société anonyme AMADEUS BETEILIGUNG A.G., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 79.153,

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 451 du 16 juin 2001,

Que le capital social est fixé à CENT MILLE EUROS (€ 100.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que son mandant décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, son mandant reprend tout l'actif à son compte;
- que son mandant reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'il assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15592. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 31 décembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009007098/219/40.

(090005190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Socimmo Gestion, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Société d'entreprise de travaux et construction s.à r.l.).**

Siège social: L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 61.741.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société "SOCIETE D'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET CONSTRUCTION, S. à r.l.", en abrégé "SETRAC, S. à r.l." (ci-après "SETRAC"), une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker soussigné le 18 novembre 1997, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 21 février 1998, immatriculée R.C.S. Luxembourg B 61.741.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Constant Less, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Angelo Crapanzano, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an de Strachen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la société en SOCIMMO GESTION.
2. Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en concordance avec la décision prise.
3. Modification de l'article 6 des statuts suite pour l'adapter à l'introduction de l'euro comme seule devise ayant cours légal, suppression de la désignation de valeur nominale et mise en concordance avec la décision prise.

II.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de "SOCIETE D'ENTREPRISE DE TRAVAUX ET CONSTRUCTION, S. à r.l., en abrégé" SETRAC S. à r.l." en "SOCIMMO GESTION".

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour le mettre en concordance avec la décision prise ci-avant, et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Les présents statuts régissent une société à responsabilité limitée luxembourgeoise dénommée "SOCIMMO GESTION"."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts suite à l'introduction de l'euro comme seule devise ayant cours légal, de supprimer la désignation de valeur nominale et de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6** . Le capital social est fixé à EUR 42394,68,- (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-huit cents), divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée 10.15 heures.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. LESS, M. MAYER, A. CRAPANZANO, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52178. Reçu € 12,- (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009007105/206/61.

(090005191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Bi-Invest Advisors S.A., Société Anonyme,  
(anc. Bi-Invest S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.665.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of "BI-INVEST S.A", a société anonyme, having its registered office in L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 106.665, constituted by a deed of M<sup>e</sup> Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated March 10, 2005, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 697 of July 14, 2005. The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on May 28, 2008, published in the Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1567 of June 26, 2008.

The meeting was opened by Mr Jean-Michel Merienne, private employee, residing professionally in Senningerberg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nathalie CRAHAY, Licenciée en Administration des Affaires, residing professionally at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the meeting is the following:

1. Change of the name from "BI-INVEST S.A." into "BI-INVEST ADVISORS S.A.", and amendment of Article 1, second paragraph of the Articles of Incorporation.

2. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from BI-INVEST S.A. into BI-INVEST ADVISORS S.A.

*Second resolution*

The general meeting decides to amend subsequently the second paragraph of first article of the company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 1. Form, Name.** The company will exist under the name of "BI-INVEST ADVISORS S.A."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BI-INVEST S.A.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 106.665 constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 10 mars 2005, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 697 du 14 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du M<sup>e</sup> Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 26 juin 2008 numéro 1567.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie CRAHAY, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la dénomination sociale de BI-INVEST S.A en BI-INVEST ADVISORS S.A. et adaptation de l'article 1<sup>er</sup>, second paragraphe des statuts.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de BI-TNVEST S.A. en BI-INVEST ADVISORS S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'adapter en conséquence l'article 1<sup>er</sup> second paragraphe des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante :

" **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** La société adopte la dénomination "BI-INVEST ADVISORS S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Nathalie Crahay, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 novembre 2008. LAC/2008/47530. Reçu € 12,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 19 décembre 2008. Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007107/202/101.

(090004871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Airstream Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.883.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of September.

Before us Maître Paul BETTINGEN, a civil law notary residing in Niederanven.

There appeared:

Mr Willem H Melchior, born on September 17, 1970 in Heerlen (NL), of Belgian nationality, residing in B-3630 Maasmechelen, 7, Geloeslaan,

hereby represented by Mrs Martha Caballero, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- the corporation "AIRSTREAM HOLDING S.A.", having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy has been incorporated pursuant to a notarial deed by Maître Gérard Lecuit, with residence in Luxembourg on December 15, 1998, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 188 of March 19, 1999 (the "Company");

- the capital of the Company is fixed at forty-five thousand Euro (EUR 45,000.-) represented by four hundred and fifty (450) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

- Willem H Melchior, prenamed, (thereafter mentioned as the "Sole Associate") is the owner of all the shares and pronounces hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and puts it into liquidation and designates itself as liquidator of the corporation;

- the Sole Associate states to fix at once the second and the third assembly in accordance with article 151 of the law of August 10, 1915, concerning the commercial companies and to immediately hold them one after the other;

- in its capacity as liquidator of the Company, the Sole Associate, states to have perfect knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the company and requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to eventual liabilities of the Company presently



unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;

The report of the liquidator after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the recording notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

- the Sole Associate, Willem H Melchior, prenamed designates as commissary auditor of the liquidation Mr Fons Mangen, residing in L-9088 Ettelbruck, 147, rue Warken and the mission entrusts to him with a report on management.

After having taken knowledge of the report dated September 19, 2008, the Sole Associate, accepts the conclusions of the commissary auditor's report, approves the settlement accounts and gives full and whole discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to Mr Fons Mangen, prenamed, for its work of checking carried out this day. The report of the commissary auditor remains attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

- the Sole Associate, acting in third assembly, pronounces the closing of the liquidation and states that the Company has definitively ceased existing.

- full and whole discharge is given to the directors, the liquidator and the auditor of the company.

- that the books and documents of the company shall be deposited during five years at the former Company's register office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### **A COMPARU:**

Monsieur Willem H Melchior, né le 17 septembre 1970 à Heerlen (NL), de nationalité belge, de résidence à B - 3630 Maasmechelen, 7, Geloeslaan,

ici représentée par Madame Martha Caballero, employée privée en vertu d'une procuration sous seing privé donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "AIRSTREAM HOLDING SA", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, a été constituée suivant acte notarié reçu par Maître Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 188 du 19 mars 1999 ( la "Société");

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté quatre cent cinquante (450) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;

- que Monsieur Willem H Melchior, étant la seule propriétaire des actions dont s'agit (ci après l'"Associé Unique"), prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédite Société;

- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

- que l'Associé Unique, nomme en qualité de commissaire à la liquidation Monsieur Fons Mangen, demeurant 147, rue Warken, L-9088 Ettelbruck et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation daté du 19 septembre 2008, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Fons Mangen, prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

- que l'Associé Unique, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

- que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Martha Caballero, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 septembre 2008. LAC/2008/38333. Reçu € 12,- (douze euros)

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007100/202/105.

(090005153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Creacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 76.227.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aloyse BIEL

Notaire

Référence de publication: 2009007154/203/11.

(090004977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**E.C.O.A., Entreprise de Constructions d'Ouvrages d'Art S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang.

R.C.S. Luxembourg B 108.042.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

1.- SCODEX S.A., ayant son siège social à L-3505 Dudelange, 44, rue Dominique Lang, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 84.017, ici représentée par Monsieur Chris Schebot, technicien, demeurant à F-57645 Retonfey, 1, rue des Tulipes, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

2.- Monsieur Christian Blitek, gérant administratif, né le 6 août 1958 à Vitry-le-François (F), demeurant à F-77610 Fontenay-Tresigny, route départementale D 144 A, Domaine du Pré-Forêt, ici représenté par Monsieur Chris Schebot, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée ENTREPRISE DE CONSTRUCTIONS D'OUVRAGES D'ART S.à r.l. en abrégé E.C.O.A. avec siège social au 44, rue Dominique Lang, L-3505 Dudelange, ci-après nommée la "Société", a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial C numéro 1005 du 7 octobre 2005, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 108.042.

Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants SCODEX S.A. et Monsieur Christian Blitek, précités (ci après les "Associés") déclarent être les seuls associés de la Société. L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les Associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre les Associés déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Chris Schebot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 octobre 2008. LAC/2008/44336. Reçu € 12,- ( douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007099/202/50.

(090005148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

#### **Four Tools, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8552 Oberpallen, 6, Platinerei.

R.C.S. Luxembourg B 118.515.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LÉONIE GRETHEN

NOTAIRE

Référence de publication: 2009007156/240/11.

(090004962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

#### **Imagine Re (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.679.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°53802 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2009007158/211/12.

(090004896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

#### **FORTIS PRIVATE REAL ESTATE HOLDING S.A. ou en abrégé FPRE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 105.847.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009007176/242/12.

(090004599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Aero Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.660.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of December.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

1) GS Global Infrastructure Partners I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4105157, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C., here represented by Mr. Hassane DIABATE, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2) GS International Infrastructure Partners I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 17579, having its registered office at c/o Century Yard, 1209 Cricket Square, Hutchins Drive, KY-2681, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Infrastructure Advisors 2006, L.L.C., here represented by Mr. Hassane DIABATE, attorney-at-law, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties are the shareholders of Aero Investment S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office in L-1661 Luxem-bourg, 9-11, Grand-Rue and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 124660, incorporated under the denomination of Aero 2 Institutional S.à r.l. by a deed of the undersigned notary dated February 5, 2007, published in the Mémorial C number 748 of April 30, 2007. The articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary dated November 30, 2007, published in the Mémorial C number 278 of February 2, 2008.

Said appearing parties, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to reduce the nominal value of each share, from one euro (€ 1.-) each, to one cent euro (€ 0.01.-) each.
2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-eight thousand euro (€ 158,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to one hundred seventy thousand five hundred euro (€ 170,500.-) by the issuance of fifteen million eight hundred thousand (15,800,000) new shares, with a nominal value of one cent euro (€ 0.01.-) each.
3. Subscription of three million nine hundred fifteen thousand eight hundred seventy-two (3,915,872) new shares, having a nominal value of one cent euro (€ 0.01.-) each, by GS Global Infrastructure Partners I, L.P. and paying up these shares by contribution in kind of a receivable held by GS Global Infrastructure Partners I, L.P. against the Company.
4. Subscription of eleven million eight hundred eighty-four thousand one hundred twenty-eight (11,884,128) new shares, having a nominal value of one cent euro (€ 0.01.-) each, by GS International Infrastructure Partners I, L.P. and paying up these shares by contribution in kind of a receivable held by GS International Infrastructure Partners I, L.P. against the Company.
5. Decision to grant an authority to the managers of the Company to increase the capital of the Company by issuing new shares, so as to bring the amount of the issued share capital of the Company up to a maximum of one hundred million euro (€ 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares.
6. Decision to amend article 6 of the articles of association so as to reflect the above.

After this had been set forth, the shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to reduce the nominal value of each share, from one euro (€ 1.-) each, to one cent euro (€ 0.01.-) each.

*Second resolution*

The shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred fifty-eight thousand euro (€ 158,000.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to one

hundred seventy thousand five hundred euro (€ 170,500.-) by the issuance of fifteen million eight hundred thousand (15,800,000) new shares, with a nominal value of one cent euro (€ 0.01.-) each.

#### *Subscription and Payment*

- GS Global Infrastructure Partners I, L.P. has declared to subscribe for three million nine hundred fifteen thousand eight hundred seventy-two (3,915,872) new shares, having a nominal value of one cent (€ 0.01.-) each, by a contribution in kind of a receivable held by it against the Company.

- GS International Infrastructure Partners I, L.P. has declared to subscribe for eleven million eight hundred eighty-four thousand one hundred twenty-eight (11,884,128) new shares, having a nominal value of one cent (€ 0.01.-) each, by a contribution in kind of a receivable held by it against the Company.

The existence and the value of the said receivable result from one certificate issued by the management of the Company to which an interim balance sheet as per December 4, 2008 is attached.

Such certificate and balance sheet, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Third resolution*

The shareholders decide to grant an authority to the managers of the Company to increase the capital of the Company by issuing new shares, so as to bring the amount of the issued share capital of the Company up to a maximum of one hundred million euro (€ 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares.

#### *Fourth resolution*

The shareholders decide to amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the above, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at one hundred seventy thousand five hundred euro (€ 170,500.-) represented by seventeen million fifty thousand (17,050,000) shares with a nominal value of one cent euro (€ 0.01.-) each.

The company shall have an authorized capital of one hundred million euro (€ 100,000,000.-) represented by ten billion (10,000,000,000) shares having a par value of one cent euro (€ 0.01.-) each.

The Board of Managers is authorised and appointed:

- to increase from time to time the subscribed capital of the company within the limits of the authorised capital, at once or by successive portions, by issuance of new shares with or without share premium, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by conversion of convertible preferred equity certificates or other convertible notes or similar instruments or, upon approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issuance or of the successive issuances, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed dated December 4, 2008.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law."

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Costs*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are valued at € 3,100.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le quatre décembre.

Pardevant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) GS Global Infrastructure Partners I, L.P., une limited partner-ship constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4105157 ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Infra-structure Advisors 2006, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

2) GS International Infrastructure Partners I, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit des Iles Caïman, enregistrée au Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands sous le numéro 17579 ayant son siège social à c/o Century Yard, 1209 Cricket Square, Hutchins Drive, KY-2681, George Town, Grand Cayman, Iles Caïman, agissant par l'intermédiaire de son general partner GS Infrastructure Ad-visors 2006, L.L.C., ici représenté par Hassane DIABATE, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée Aero Investment S.à r.l., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-Rue, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 124660, constituée sous la dénomination de Aero 2 Institutional S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C numéro 748 du 30 avril 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 278 du 2 février 2008.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. Réduction de la valeur nominale de chaque part de un euro (€ 1.-) à un cent d'euro (€ 0,01.-) chacune;
2. Augmentation du capital social d'un montant de cent cinquante-huit mille euros (€ 158.000.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) à cent soixante-dix mille cinq cents euros (€ 170.500.-) par la création et l'émission de quinze millions huit cent mille (15.800.000) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale de un cent d'euro (€ 0,01.-);
3. Souscription de trois millions neuf cent quinze mille huit cent soixante-douze (3.915.872) nouvelles parts, ayant chacune une valeur nomi-nale d'un cent d'euro (€ 0,01.-), par GS Global Infrastructure Partners I, L.P. et libération de ces parts sociales par un apport en nature d'une créance détenue par GS Global Infrastructure Partners I, L.P. contre la société.
4. Souscription de onze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-huit (11.884.128) nouvelles parts, ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'euro (€ 0.01.-), par GS International Infrastructure Partners I, L.P. et libération de ces parts sociales par un apport en nature d'une créance détenue par GS International Infrastructure Partners I, L.P. contre la société.
5. Création d'un capital autorisé permettant au conseil de gérance de pouvoir augmenter le capital social par émission de nouvelles parts sociales dans la limite de cent millions euros (€ 100.000.000.-) divisés en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales;
6. Décision de modifier l'article 6 des statuts afin de refléter les change-ments ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de réduire la valeur nominale de chaque part de un euro (1.-€) à un centime d'euro (0,01.-€) chacune.

*Deuxième résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante-huit mille euros (158.000.-€) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) à cent soixante-dix mille cinq cents euros (170.500.-€) par la création et l'émission de quinze millions huit cent mille (15.800.000) nouvelles parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.-€).

*Souscription - Paiement*

- GS Global Infrastructure Partners I, L.P., a déclaré souscrire trois millions neuf cent quinze mille huit cent soixante-douze (3.915.872) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale chacune d'un cent d'euro (0,01.-€), par un apport en nature d'une créance détenue par GS Global Infrastructure Partners I, L.P. contre la société;

- GS International Infrastructure Partners I, L.P., a déclaré souscrire onze millions huit cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-huit (11.884.128) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale chacune d'un cent d'euro (0,01.-€), par un apport en nature d'une créance détenue par GS International Infrastructure Partners I, L.P. contre la société.

L'existence et la valeur de la créance résultent du dernier bilan de la société en date du 4 décembre 2008 et par la déclaration de Gérance.

Ces documents, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés avec celui-ci.

#### *Troisième résolution*

Les associés décident de créer un capital autorisé permettant au conseil de gérance de pouvoir augmenter le capital social par émission de nouvelles parts sociales dans la limite de cent millions d'euros (100.000.000.-€) divisés en dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales.

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à cent soixante-dix mille cinq cents euros (170.500.-€) divisé en dix-sept millions cinquante mille (17.050.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.-€) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cent millions d'euros (100.000.000.-€) représenté par dix milliards (10.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent d'euro (0,01.-€) chacune.

Le Conseil de Gérance est autorisé à, et mandaté pour:

- augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par émission de parts sociales nouvelles avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par conversion de créances, par conversion de titres préférentiels convertibles ou d'autres titres convertibles ou instruments similaires ou, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération de parts sociales nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication de l'acte notarié du 4 décembre 2008.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 3.100.-€.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Diabate, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 DEC. 2008. Relation: LAC / 2008 / 49493. Reçu à 0,5%: sept cent quatre-vingt-dix euros (790 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2009006945/212/215.

(090004419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---

**Revolia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009007133/220/12.

(090005080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---

**Luxembourg Investissement & Patrimoine S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 88.408.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009007151/220/12.

(090005002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---

**Dharma Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 83.854.

In the year two thousand and eight, on the sixteenth day in the month of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DHARMA HOLDINGS S.A.", a société anonyme holding, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, , registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 83.854 (the "Company"), incorporated by a deed of the undersigned notary on August 7, 2001, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 231 of February 11, 2002, and the Articles of Incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary enacted on August 5, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1141 of November 12, 2004.

The extraordinary general meeting is opened at noon by Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Alexia UHL, juriste, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The meeting elects as scrutineer Mrs Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The Meeting has been validly convened by two (2) convening notices mentioning the agenda published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C), on 25 November 2008 under number 2825 and on 5 December 2008 under number 2903 and in the local newspapers "Tageblatt" and "Lëtzebuerger Journal" on 25 November 2008 and 5 December 2008.

II. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Creation of new classes of shares, namely Class A Ordinary Shares (the Class A shares), Class B Non Voting Preference Shares (the Class B shares) and Class C Voting Preference Shares (the Class C shares), each having a nominal



value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) each, with Class A shares, Class B shares and Class C shares, having such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be modified in item 7 of the agenda.

2. Creation of Founder Shares having such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be modified in item 7 of the agenda.

3. Reclassification of the issued share capital.

4. Increase and reclassification of the authorized share capital

5. Extension of the authorization of the board of directors of the Company to increase the capital of the Company up to the amount of the authorized capital by the issue of new shares, within five years from the date of publication of the minutes.

6. Change of the company object from that of a 1929 Holding Company into a "Société à Participation Financière" and amendment of article 3 of the Articles as follows:

" **Art. 3. Object.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

7. Decision to amend articles 3, 5, 6, 7 and 22 of the Articles in accordance with the foregoing resolutions.

8. Decision to amend articles 10, 13 and 19 of the Articles in order to bring them in accordance with the most recent developments of Luxembourg law and most particular with regard to the latest amendments of the Luxembourg law on commercial companies.

9. Approval of the board decision to open a new branch office of the Company in Italy.

10. Miscellaneous.

In order to adopt the items of the foregoing agenda as valid resolutions of the general meeting of the shareholders, the general meeting of the shareholders must obtain a quorum of at least half of the capital and a majority of two third of the shares represented at the meeting.

III. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

IV. It appears from said attendance-list that out of two million six hundred forty-one thousand (2,641,000) voting shares and two million six hundred thirty-nine thousand (2,639,000) non-voting shares representing the total capital of six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000.-), one million eight hundred five thousand five hundred eighty-six (1,805,586) voting shares and one hundred seventy-eight thousand four hundred forty-two (178,442) non voting shares are represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

The Chairman of the meeting then tabled a special report by the Board of Directors of the Company dated December 15, 2008, on the resolutions proposed to the extraordinary general meeting, notably on the proposed creation of an authorised capital.

The general meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda as well as the report by the Board of Directors, has then adopted the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides to create new classes of shares, namely Class A Ordinary Shares (the Class A shares), class B Non Voting Preference Shares (the Class B shares) and Class C Voting Preference Shares (the Class C shares), each having a nominal value of one euro and twenty five cents (EUR 1.25) with Class A shares, Class B shares and Class

C shares, having such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the seventh resolution set out below.

*Second resolution*

The general meeting decides to create founder shares, having such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be modified pursuant to the seventh resolution set out below.

*Third resolution*

The general meeting decides to re-designate the existing five million two hundred eighty thousand (5,280,000) shares as follows:

- the existing two million six hundred forty-one thousand (2,641,000) voting shares, each with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) are re-designated as Class A Shares;
- the existing two million six hundred thirty-nine thousand (2,639,000) non-voting shares, each with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25), are re-designated as Class B shares.

*Fourth resolution*

The general meeting further decides to increase the authorized share capital to twenty-five million Euro (EUR 25,000,000.-) and decides to re-designate it as follows:

- five million (5,000,000) authorized Class A shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- four million two hundred and eighty thousand (4,280,000) authorized Class B shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each;
- ten million seven hundred and twenty thousand (10,720,000) authorized Class C shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

*Fifth resolution*

The general meeting authorizes the Board of Directors to increase the capital of the Company up to the amount of the authorized capital by the issue of new shares, within five years from the date of publication of these minutes.

*Sixth resolution*

The general meeting decides to change the object of the Company, so to adopt the status of a "Société à Participation Financière" instead of a 1929 Holding company and decides to amend article 3 of the Articles as follows:

**Art. 3. Object.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may also manage and develop its own real estate.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a "Société de Participations Financières".

*Seventh resolution*

In order to reflect the decisions taken above, the general meeting resolves to amend articles 5, 6, 7 and 22 of the Articles of Incorporation and to give them the following new wording:

**Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital.** The subscribed capital of the Company is set at six million six hundred thousand Euro (EUR 6,600,000.-), divided into two million six hundred forty-one thousand (2,641,000) Class A shares and two million six hundred thirty nine thousand (2,639,000) Class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at twenty-five million Euro (EUR 25,000,000.-) to be divided into five million (5,000,000) Class A shares, four million two hundred and eighty thousand (4,280,000) Class B shares and ten million seven hundred and twenty thousand (10,720,000) Class C shares, with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period ending on 15 December 2013, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

**Art. 6. Classes of Shares, Founder Shares.** The Company may issue three classes of shares, namely:

- Class A - Ordinary Shares
- Class B - Non Voting Preference Shares
- Class C - Voting Preference Shares

As well as Founder Shares

The rights, privileges, restrictions and conditions respectively attaching to each one of the four classes of shares shall be as defined hereafter:

The Class A Ordinary Shares and the Class C Voting Preference Shares shall be entitled to one vote each.

The Class B Non-Voting Preference Shares, save as provided herein and as provided in the law, shall have no voting right. In case they are entitled to vote, each Class B Non-Voting Preference Share shall be entitled to one vote.

The Founder Shares shall be entitled to one vote each, but shall bear no entitlements to dividends and liquidation proceeds as provided for in the present Articles. The number of issued Founder Shares may only be increased or decreased in accordance with Article 7 of these Articles.

All such classes of shares issued at any time will be in registered form.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter their address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

**Art. 7. Increase and Reduction of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Class C shares may only be issued along with Founder Shares to be allocated to the Class A shareholders in proportion to the part of the Class A shares which those shareholders are holding at the moment of issue of the Class C shares.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Board of Directors to do so.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as non preferred dividend.

Each Class B - Non-Voting Share shall, subject to available amounts for distribution, entitle its holder to a cumulative preferred dividend of 3 % of the nominal value of each Class B share.

Each Class C - Voting Preference Share shall, subject to available amounts for distribution, entitle its holder to a cumulative preferred dividend of 8 % of the nominal value including the share premium paid on subscription of each Class C Share.

Any supplementary, non preferred dividend shall be declared on a *pari passu* basis for the Class A, Class B and Class C shares and such dividend shall be apportioned between these categories of shares on the basis of the value of the subscription price paid on each Class A, Class B or Class C share at the time of their respective issue.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### *Eighth resolution*

With regard to the most recent developments of Luxembourg law and in particular with regard to the amendments of the Luxembourg law on commercial companies, the general meeting decides to amend the tenth paragraph of article 10 and to amend the first paragraph of article 19 of the Articles and to give them the following new wordings:

**Art. 10. Paragraph 10.** "Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company."

**Art. 19. Paragraph 1.** "The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the Company's capital so require."

Also with regard to the most recent developments of Luxembourg law the general meeting decides to delete the second paragraph of article 13 of the Articles.

#### *Ninth resolution*

The general meeting approves the decision of the board of directors to open a new branch office of the Company in Italy.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at 12.15 p.m..

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "DHARMA HOLDINGS S.A.", une société anonyme holding constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 83.854 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 07 août 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 11 février 2002 sous le numéro 231, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire soussigné du 5 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 12 novembre 2004, numéro 1141.

La séance est ouverte à midi, sous la présidence de Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Géraldine RODRIGUES, maître en droit des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'Assemblée des actionnaires a été valablement convoquée par deux (2) convocations mentionnant l'ordre du jour, publiées au Journal Officiel du Luxembourg (Mémorial C) le 25 novembre 2008 sous le numéro 2825 et le 05 décembre 2008 sous le numéro 2903 et dans les journaux locaux "Tageblatt" et "Lëtzebuerger Journal" le 25 novembre 2008 et le 5 décembre 2008.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Création de nouvelles classes d'actions, en l'occurrence, des actions ordinaires de Classe A (actions de "Classe A") des actions privilégiées sans droit de vote de Classe B (actions de "Classe B") et des actions privilégiées avec droit de vote de Classe C (actions de "Classe C"), chacune avec une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1.25), lesquelles actions de Classe A, de Classe B et de Classe C ont les mêmes droits et caractéristiques tels que décrits dans les statuts de la Société (les Statuts) suivant la modification proposée dans le point 7 de l'agenda.

2. Création d'actions "fondateurs" ayant les mêmes droits et caractéristiques tels que décrits dans les Statuts suivant la modification proposée dans le point 7 de l'agenda.

3. Classification des actions existantes.

4. Augmentation du capital autorisé et classification des actions nouvelles.

5. Autorisation donnée au Conseil d'Administration de la Société d'augmenter le capital social de la Société à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication de cet acte.

6. Modification de l'objet de la Société de celui d'une "Société Holding 1929" à celui d'une "Société à Participation Financière" et modification subséquente de l'article 3 des Statuts comme suit :

" **Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

7. Modification des articles 3, 5, 6, 7 et 22 des statuts en conformité avec les résolutions précédentes.

8. Modification des articles 10, 13 et 19 des statuts pour les mettre en conformité avec les plus récents développements du droit luxembourgeois et en plus particulier avec les dernières modifications de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

9. Approbation de la décision du Conseil d'Administration d'ouvrir une nouvelle succursale de la Société en Italie.

10. Divers.

Afin d'adopter les points susmentionnés de l'ordre du jour comme résolutions valides de l'assemblée générale des actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires doit atteindre un quorum de la moitié du capital social et doit porter les résolutions à une majorité de deux-tiers des actions représentées à l'assemblée.

III. Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varientur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

IV. Il résulte de ladite liste de présence que sur les deux millions six cent quarante et un mille (2,641,000) actions avec droit de vote et deux millions six cent trente-neuf mille (2,639,000) actions sans droit de vote représentant l'intégralité du capital social de six millions six cent mille Euros (EUR 6,600,000,-), un million huit cent cinq mille cinq cent quatre-vingt-six (1,805,586) actions avec droit de vote et cent soixante-dix-huit mille quatre cent quarante-deux (178,442) actions

sans droit de vote sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Le président de L'Assemblée présente alors un rapport spécial par le Conseil d'administration de la Société daté du 15 décembre 2008 sur les résolutions proposées à l'assemblée générale extraordinaire, notamment sur la création proposée d'un capital autorisé.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour ainsi que le rapport du conseil d'administration, adopte ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de créer de nouvelles classes d'actions, en particulier, des actions ordinaires de Classe A (actions de "Classe A") des actions préférentielles sans droit de vote de Classe B (actions de "Classe B") et des actions préférentielles avec droit de vote de Classe C (actions de "Classe C"), chacune avec une valeur nominale d'un euro et vingt cinq cents (EUR 1,25), lesquelles actions de Classe A, de Classe B et de Classe C ont les mêmes droits et caractéristiques tels que décrits dans les statuts de la Société suivant la modification proposée dans la septième résolution ci-après.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de créer des actions "fondateurs" ayant les mêmes droits et caractéristiques tels que décrits dans les Statuts suivant la modification proposée dans la septième résolution ci-après.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de qualifier les cinq millions deux cent quatre vingt mille (5.280.000) actions existantes et émises comme suit:

- les deux millions six cent quarante et un mille (2.641.000) actions avec droit de vote, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt cinq Cents (EUR 1,25) chacune, numérotées sont qualifiées d'actions de Classe A;
- les deux millions six cent trente-neuf mille (2.639.000) actions sans droit de vote, d'une valeur nominale d'un Euro et vingt cinq Cents (EUR 1,25) chacune, numérotées sont qualifiées d'actions de Classe B.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé à vingt-cinq millions d'euros (EUR 25.000.000.-) et de le qualifier comme suit:

- cinq millions (5.000.000) actions autorisées de Classe A, d'une valeur nominale de un Euro et vingt cinq Cents (EUR 1,25) chacune;
- quatre millions deux cent quatre-vingts (4.280.000) actions autorisées de Classe B, d'une valeur nominale de un Euro et vingt cinq Cents (EUR 1,25) chacune;
- dix millions sept cent vingt mille (10.720.000) actions autorisées de Classe C, d'une valeur nominale de un Euro et vingt cinq Cents (EUR 1,25) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la société endéans les limites du capital autorisé par émission d'actions nouvelles pendant une période de cinq ans, à partir de la date de la publication de cet acte.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société afin d'adopter le statut d'une "Société à Participation Financière" au lieu d'une société Holding 1929 et de modifier l'art. 3 des Statuts comme suit :

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières."

### Septième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5, 6, 7 et 22 des Statuts comme suit:

**Art. 5. Capital souscrit, Capital autorisé.** Le capital souscrit de la société est fixé à six millions six cent mille euros (6.600.000,- EUR) représenté par deux millions six cent quarante et un mille (2.641.000) actions de Classe A et de deux millions six cent trente neuf mille actions de Classe B, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) qui sera représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions de Classe A, quatre millions deux cent quatre-vingt mille (4.280.000) actions de Classe B et dix millions sept cent vingt mille (10.720.000) actions de Classe C, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 15 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 6. Classes d'actions, Actions de fondateur.** La société peut émettre trois classes d'actions, en l'occurrence :

- des actions ordinaires - Classe A
- actions privilégiées sans droit de vote - Classe B
- des actions privilégiées avec droit de vote - Classe C
- nonobstant des actions "fondateur"

Les droits, privilèges, restrictions et conditions respectifs attachés à chacune des quatre catégories d'actions seront tels que définis ci-après :

Chaque action de Classe A et chaque action de Classe C donnera droit à une voix.

Conformément aux dispositions des présents Statuts et conformément à la loi, les actions privilégiées sans droit de vote de Classe B n'auront aucun droit de vote. Dans l'hypothèse où elles auraient un droit à vote, chaque action privilégiée sans droit de vote de Classe B donnera droit à une voix.

Chaque action "fondateur" donnera droit à une voix, pourtant elles n'auront aucun droit à la distribution des dividendes ou des produits de liquidation comme prévu par les Statuts. Le nombre des actions de fondateur pourra seulement être augmenté ou réduite conformément avec les provisions de l'article 7 des statuts.

Toute classe d'action émise à tout moment sera nominative.

Un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Les transferts d'actions seront opérés par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Les transferts d'actions pourront également être opérés suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De même, la Société

peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces statuts et par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Les actions de Classe C pourront seulement être émises ensemble avec des actions de "fondateur" qui seront attribuées aux actionnaires de Classe A en proportion de la partie des actions de Classe A qui sont détenues par ces actionnaires au moment de l'émission des actions de Classe C.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire.

**Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société Il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10 %) du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividende non préférentiel.

Toute action privilégiée sans droit de vote de Classe B sera cependant soumise aux montants disponibles pour la distribution, aura droit à un dividende cumulatif préférentiel de 3 % de la valeur nominale de chaque action de Classe B.

Toute action privilégiée avec droit de vote de Classe C sera cependant soumise aux montants disponibles pour la distribution, aura droit à un dividende cumulatif préférentiel de 8 % de la valeur nominale de chaque action de Classe C.

Tout dividende non privilégié supplémentaire sera déclaré sur une base pari passu pour les actions de Classe A, Classe B et Classe C et ce dividende sera réparti entre ces actions sur la base de la valeur du prix de souscription payé sur chaque action de Classe A, Classe B ou Classe C au moment de leur émission respective.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

#### Huitième résolution

En référence aux plus récents développements du droit luxembourgeois et en plus particulier aux dernières modifications de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 10 de l'article 10 et l'alinéa 1 de l'article 19 des statuts comme suit:

**Art. 10. Alinéa 10.** "Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société."

**Art. 19. Alinéa 1<sup>er</sup>.** "Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent."

Également en référence aux plus récents développements du droit luxembourgeois, l'assemblée générale décide d'abroger l'alinéa 2 de l'article 13 des Statuts.

#### Neuvième résolution

L'assemblée générale approuve la décision du Conseil d'Administration d'ouvrir une succursale de la Société en Italie. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à 12.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LENTZ, A. UHL, G. RODRIGUES, J.J. WAGNER.



Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15508. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 JAN. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009006931/239/476.

(090004423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.211.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009007162/5770/12.

(090004813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Investindustrial 101 S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.486.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

International Motor Holdings B.V. (formerly known as Larinus Holding B.V.), a company having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with office address at Strawinskyalaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 31041905,

here represented by Mrs Nathalie CRAHAY, Licenciée en Administration des Affaires, residing professionally at 51, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, International Motor Holdings B.V. (formerly known as Larinus Holding B.V.), represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of INVESTINDUSTRIAL 101 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.486 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on May 20, 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1700 of July 10, 2008 has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*Resolutions*

The Sole Shareholder decides to amend the corporate name of the Company from "INVESTINDUSTRIAL 101 S. à r.l." into "EURO MOTORS S.à.r.l." and to amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of EURO MOTORS S.à.r.l."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, acting in his hereabove capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour de novembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

International Motor Holdings B.V. (anciennement Larinus Holding B.V.), une société avec siège social à Amsterdam, Pays-Bas et adresse de bureau au Strawinskylaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Trade Register of the Chamber of Commerce d'Amsterdam sous le numéro 31041905,

ici représentée par Madame Nathalie CRAHAY, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, es-qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, International Motor Holdings B.V. (anciennement Larinus Holding B.V.), représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité de seul associé ("Associé Unique") de INVESTINDUSTRIAL 101 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.486 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1700 en date du 10 juillet 2008, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Résolutions*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "INVESTINDUSTRIAL 101 S. à r.l." into "EURO MOTORS S.à.r.l." et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société prend la dénomination de EURO MOTORS S.à.r.l."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros ( EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nathalie Crahay, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 3 décembre 2008. LAC/2008/48580. Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009007108/202/79.

(090004842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**G.O. II - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 111.662.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009007166/5770/12.

(090004774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**RREEF G.O. III Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.211.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

RREEF G.O. III MALTA LIMITED, having its registered office in 259 St. Paul's Street, Valletta, VLT07, Malta.

Here represented by Mrs Isabel DIAS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on December 9<sup>th</sup>, 2008,

which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "RREEF G.O. III LUXEMBOURG ONE S. à r. l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 132 211, has been incorporated by deed dated September 4<sup>th</sup>, 2007 and enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated October 31<sup>st</sup>, 2007 under number 2477, hereafter the 'Company'.

- That the share capital of the Company amounts to twenty five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by one thousand (1,000) shares with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

*First resolution*

It has been resolved to transfer the registered office of the Company from 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect on December 1<sup>st</sup>, 2008.

The Manager of the Company, Mrs Géraldine SCHMIT, has transferred her professional address to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Second resolution*

Further to the above resolution, it has been resolved to amend article 5 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euros (EUR 1.000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A COMPARU

RREEF G.O. III MALTA LIMITED, ayant son siège social au 259 St. Paul's Street, Valletta, VLT07, Malta.

Ici représentée par Mme Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008,

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "RREEF G.O. III Luxembourg ONE S. à r. l.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 132 2112, a été constituée suivant acte reçu en date du 04 septembre 2007 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 31 octobre 2007 sous le numéro 2477, ci-après la 'Société'.

- Que le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat;
2. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

*Première résolution*

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

La gérante de la Société, Madame Géraldine SCHMIT, a transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de Gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

8725

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52812: Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009006957/5770/112.

(090004810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**PKF Abax Audit, Société Anonyme,  
(anc. Zotan Audit).**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 142.867.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Abax Professional Services, une société anonyme ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy (RCS Luxembourg N° B 134.965) ici représentée par deux de ses administrateurs savoir:

- Monsieur Tom PFEIFFER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg, et
- Monsieur Ronald WEBER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-2212 Luxembourg,

Laquelle comparante, ici représentée comme ci-avant, a exposé au notaire instrumentant qu'elle est la seule et unique actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la société anonyme "Zotan Audit" avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 novembre 2008 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2848 du 27 novembre 2008

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 142.867;

La comparante, représentée comme ci-avant a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion entre la Société, société absorbante, et PKF Abax Audit une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 27.761, société absorbée, en vertu duquel la société absorbée est absorbée par la Société par l'apport de l'universalité du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la Société, sans aucune restriction ou limitation, à charge pour la Société (i) de supporter tout le passif de la société absorbée, d'exécuter tous ses engagements et obligations, et (ii) de payer et supporter tous les frais, impôts et charges quelconques résultant de la fusion. Conformément aux termes et conditions du projet de fusion, la société absorbée sera considérée comme ayant transféré à la Société l'universalité de son patrimoine actif et passif, sans aucune limitation ou restriction, et la Société sera considérée comme ayant accompli les activités de la société absorbée et accepte de reprendre son passif à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer chaque administrateur de la Société, chacun agissant seul, avec pouvoir de substitution, comme son mandataire pour exécuter les résolutions prises lors de cette assemblée, plus particulièrement pour accomplir le transfert à la Société de l'universalité des patrimoines actif et passif de la société absorbée et pour accomplir tous les actes généralement nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion.

*Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la société en PKF Abax Audit et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de PKF Abax Audit"

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. PFEIFFER, R. WEBER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53042. Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009007109/206/54.

(090005222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Henley Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 34.132.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "HENLEY INVESTISSEMENTS S.A.", a société anonyme having its registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, incorporated by deed of notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on June 13<sup>th</sup>, 1990, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 462 dated December 12<sup>th</sup>, 1990. The articles of association were amended several times and lately by deed of notary Alphonse Lentz, formerly residing in Remich, on October 28<sup>th</sup>, 2002, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", number 1727 dated December 4<sup>th</sup>, 2002.

The company is registered at the "Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg" under the number B 34 132.

The meeting is presided by Mr. Onno BOUWMEISTER, private employee, professionally residing at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs. Corinne PETIT, private employee, professionally residing at Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Christel GIRARDEAUX, private employee, professionally residing at Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

- 1) Abolition of the holding status and accordingly change of the object of the company.
- 2) Amendment of articles 4 of the articles of incorporation.
- 3) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies will be registered with this deed.

III. That it appears from the attendance list, that all of the shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforesaid agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolution:

*Unique resolution*

The general meeting decides to change the object of the company, by abolition of the holding status, so that article 4 of the articles of incorporation will be read as follows:

" **Art. 4.** The object of the corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The corporation may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The corporation may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (1.000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that upon request of the above members of the office, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the members of the office of the meeting, they signed together with us the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HENLEY INVESTISSEMENTS S.A.", avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg le 13 juin 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 462 du 12 décembre 1990. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 28 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1727 du 4 décembre 2002.

La société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34 132.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Onno BOUWMEISTER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice, Madame Christel GIRARDEAUX, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social.
- 2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société.
- 3) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend la résolution suivante à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide d'abroger le statut de holding de la société et de modifier en conséquence son objet social et de conférer l'article 4 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des membres du bureau le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Bouwmeister, C. Petit, C. Girardeaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52757. Reçu douze euros (12,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009006943/5770/121.

(090004801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Sit Group Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 94.170.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2008*

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer administrateurs les personnes suivantes:

- Monsieur Cyril Dagand, manager, né le 6 juin 1967 à Hayange, demeurant à F-57970 Yutz, 21, rue du Docteur Fleming.
- Monsieur Jérôme Grandidier, manager, né le 23 février 1970 à Nancy, demeurant à F-57100 Thionville, 6, rue Victor Hugo.
- Monsieur Vincent Pirson, manager, né le 3 septembre 1965 à Uccle, demeurant à B-1200 Bruxelles, 373, avenue Slegers.

Le mandat des nouveaux administrateurs a pris effet au 24 janvier 2008 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer commissaire aux comptes:

- La société à responsabilité limitée Accounting Partners Sàrl, établie et ayant son siège social à L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 100.588, représentée par son gérant actuellement en fonction, Monsieur Yves Disiviscour.



Le mandat du nouveau commissaire aux comptes a pris effet au 24 janvier 2008 et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2014.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009001159/785/28.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07147. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

**Sofralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.460.

L'an deux mil huit, le quinze décembre.

Pardevant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOFRALUX S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 25 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 490 du 1<sup>er</sup> octobre 1996.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange (F), qui désigne comme secrétaire Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb (B).

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

- 1) Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2) Conversion du capital social en EUROS.
- 3) Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 4) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale constate la conversion de la monnaie d'expression du capital social de FRANCS LUXEMBOURGEOIS en EUROS au 1<sup>er</sup> janvier 2002, au cours de change de 40,3399.- LUF pour 1.- EUR.

Après conversion, le capital social a un montant de QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS (49.578,70.- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à QUARANTE NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE DIX-HUIT EUROS ET SOIXANTE-DIX CENTS (49.578,70.- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, B. TASSIGNY, S. LECOMTE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 décembre 2008. LAC/2008/50882. Reçu douze euros (EUR 12.-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009006966/220/66.

(090005004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Domaine du Fays SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.331.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007265/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08960. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090004378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Gores I SF Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 96.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.852.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gores Capital Partners, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3628059,

here represented by Ms. Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Gores Co-Invest Partnership, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3689918,

here represented by Ms. Mélanie Sauvage, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Gores FF Partners, LP, a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, USA, registered with the Secretary of State of Delaware under number 3715428,

here represented by Ms. Charou Anandappane, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- Gores Capital Partners, LP, Gores Co-Invest Partnership, LP and Gores FF Partners, LP are the only shareholders (the Shareholders) of Gores I SF Luxembourg S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 21, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of April 4, 2008, number 830 (the Company),

- the articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on September 4, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each,

Now, therefore, the appearing parties, acting through their proxyholders, have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to decrease the par value of the shares of the Company from twenty-five euro (EUR 25) per share down to one euro (EUR 1) per share and as a consequence the actual number of shares of the Company is increased from five hundred (500) shares up to twelve thousand five hundred (12,500) shares as follows:

- Gores Capital Partners, LP, prenamed, holds nine thousand (9,000) shares,
- Gores Co-invest Partnership, LP, prenamed, holds three thousand one hundred twenty-five (3,125) shares, and
- Gores FF Partners, LP, prenamed, holds three hundred seventy-five (375) shares.

#### *Second resolution*

The Shareholders decide to increase the subscribed capital of the Company by an amount of eighty-three thousand five hundred euro (EUR 83,500) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to ninety-six thousand euro (EUR 96,000) by the issuance of eighty-three thousand five hundred (83,500) new shares with a par value of one euro (EUR 1) each, having the same rights as the already existing shares.

#### *Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon, Gores Capital Partners, LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for sixty thousand one hundred eighty-seven (60,187) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of sixty thousand one hundred eighty-seven euro (EUR 60,187) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Gores Co-Invest Partnership, LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for twenty thousand eight hundred seventy-five (20,875) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 20,875) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Gores FF Partners, LP, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for two thousand four hundred thirty-eight (2,438) new shares and to have them fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of two thousand four hundred thirty-eight euro (EUR 2,438) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Shareholders decide to amend article 6, first paragraph, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The Company's corporate capital is fixed at ninety-six thousand euro (EUR 96,000) represented by ninety-six thousand (96,000) shares in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 1,900.- (one thousand nine hundred euro (1,900.- EUR)).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinquième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU :

Gores Capital Partners, LP, une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, USA, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3628059,

représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing priv.

Gores Co-Invest Partnership, LP, une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, USA, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3689918,

représentée par Maître Mélanie Sauvage, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Gores FF Partners, LP, une société constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Rd, Suite 400, Wilmington, DE 19808, County of New Castle, USA, inscrite auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3715428,

représentée par Maître Charou Anandappane, Avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit :

- Gores Capital Partners, LP, Gores Co-Invest Partnership, LP et Gores FF Partners, LP sont les seuls associés (les Associés) de Gores I SF Luxembourg S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 avril 2008 numéro 830 (la Société),

- les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 septembre 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Les parties comparantes, représentées par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes :

*Première résolution*

Les Associés décident de réduire la valeur nominale des parts sociales de la société de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à un euro (EUR 1) chacune et par conséquence le nombre de parts sociales de la Société sera augmenté de cinq cents (500) parts sociales à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales réparties comme suit :

- Gores Capital Partners, LP, préqualifiée, détient neuf mille (9.000) parts sociales,
- Gores Co-Invest Partnership, LP, préqualifiée, détient trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales, et
- Gores FF Partners, LP, préqualifiée, détient trois cent soixante-quinze (375) parts sociales.

*Seconde résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit à concurrence d'un montant de quatre-vingt-trois mille cinq cents euros (EUR 83.500) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500) à quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000) par l'émission de quatre-vingt-trois mille cinq cents (83.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Gores Capital Partners, LP, préqualifiée, déclare avoir souscrit à soixante mille cent quatre-vingt-sept (60.187) nouvelles parts sociales et de les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de soixante mille cent quatre-vingt-sept euros (EUR 60.187) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Gores Co-Invest Partnership, LP, préqualifiée, déclare avoir souscrit à vingt mille huit cent soixante-quinze (20.875) nouvelles parts sociales et de les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 20.875) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Gores FF Partners, LP, préqualifiée, déclare avoir souscrit à deux mille quatre cent trente-huit (2.438) nouvelles parts sociales et de les avoir entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de deux mille quatre cent trente-huit euros (EUR 2.438) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante :

"Le capital social est fixé à quatre-vingt-seize mille euros (EUR 96.000), représenté par quatre-vingt-seize mille (96.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ EUR 1.900.- (mille neuf cents euros).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

signé: M. SAUVAGE, C. ANANDAPPANE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39380. Reçu quatre cent dix-sept euros cinquante cents (0,50% = 417,50.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152438/242/159.

(080180028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**European Business Consultant GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7216 Bereldange, 16, rue Bour.

R.C.S. Luxembourg B 32.173.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009007266/3560/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08963. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Raudnu Plast S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 134.081.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009007160/206/12.  
(090004825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Repeg Holdings Lux, Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.569.750,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 84.396.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December.  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

G.O. IA - SIV MALTA, LIMITED, having its registered office in Valletta Building, South Street, Valletta VLT 11, Malta.  
Here represented by Mrs Isabel DIAS, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on December 9<sup>th</sup>, 2008.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the present private limited liability company "REPEG HOLDINGS LUX S. à r. l.", with registered office at L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number 84.396, has been incorporated by deed dated October 18<sup>th</sup>, 2001 and enacted by Maître Jean SECKLER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), as published in the 'Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations' dated March 6<sup>th</sup>, 2002 under number 364, hereafter the "Company".

That the articles of association of the Company have been amended for the last time on July 6<sup>th</sup> 2006 by deed enacted by Maître André Jean Joseph SCHWACHTGEN, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 21<sup>st</sup> 2006 under number 1768.

- That the share capital of the Company amounts to seven million five hundred sixty-nine thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,569,750.-), represented by sixty thousand five hundred and fifty eight (60,558) shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) each.

- That the appearing party is the current partner of the Company, representing 100% of the share capital.

- That the appearing party fixed the agenda as follows:

*Agenda:*

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Amendment of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company;
3. Miscellaneous.

*First resolution*

It has been resolved to transfer the registered office of the Company from 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg to 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg with effect on December 1<sup>st</sup> 2008.

The Manager of the Company, Mrs Géraldine SCHMIT, has transferred her professional address to 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Second resolution*

Further to the above resolution, it has been resolved to amend article 5 of the Articles of Association as follows:

" **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances."

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing party, the said party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU

G.O. IA SIV MALTA, LIMITED, ayant son siège social au Valletta Building, South Street, Valletta, VLT11, Malta.

Ici représentée par Mme Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2008,

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "REPEG HOLDINGS LUX S. à r. l.", ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 84.396, a été constituée suivant acte reçu en date du 18 octobre 2001 par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Luxembourg, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 6 mars 2002 sous le numéro 364, ci-après la "Société".

- Que les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du 06 juillet 2006 par acte reçu par André Jean Joseph SCHWACHTGEN, tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 21 septembre 2006 sous le numéro 1768.

- Que le capital social de la Société s'élève à sept millions cinq cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 7.569.750,-), représenté par soixante mille cinq cent cinquante-huit (60.558) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt cinq euros (EUR 125,-) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la Société, représentant 100% du capital.

- Que la comparante a fixé l'ordre du jour comme suit:

#### Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société avec effet immédiat;
2. Modification de l'Article 5 des statuts de la Société;
3. Divers.

#### Première résolution

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

La gérante de la Société, Madame Géraldine SCHMIT, a transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution ci-dessus, il a été décidé de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil de Gérance ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de mille euros ( EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. LAC/2008/52813. Reçu douze euros (12,- €)

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009006956/5770/121.

(090004780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---

**Sofralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009007149/220/12.

(090005005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---

**K.M. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8231 Mamer, 7, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 76.013.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Gérard LECUIT

*Notaire*

Référence de publication: 2009007148/220/12.

(090005019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

---